



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

IMMEUBLE : 472, chemin Monk

LOT : 4 589 715

BÂTIMENTS : Principal et accessoire

AVIS est, par les présentes, donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition statuera sur une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire lors d'une séance publique **mardi le 19 mars 2024 à 19 h**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de la façon suivante :

par courriel : secretariat.ibsg@montreal.ca
ou par la poste : Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
350, montée de l'Église, L'Île-Bizard (Québec), H9C 1G9

**FAIT à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Ce 29 février 2024.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza